NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25163
26 janvier 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 25 JANVIER 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DES EMIRATS ARABES UNIS

Au nom du Gouvernement des Emirats arabes unis, j'ai l'honneur de vous faire savoir que, conformément au paragraphe 18 de la résolution 794 (1992) du Conseil de sécurité, les Emirats arabes unis ont envoyé, dans le cadre des opérations visant à maintenir la paix, instaurer la stabilité et assurer l'acheminement des secours aux populations somalies, un bataillon de 650 hommes, soldats et officiers, équipés de 154 véhicules, dont des véhicules blindés de transport de troupes et différents véhicules de soutien logistique.

Ces forces sont déployées dans la région du port principal de Mogadiscio, soit une zone de quelque 24 kilomètres carrés. Elles ont pour mission de faire respecter les dispositions de la résolution 794 (1992) du Conseil de sécurité et de contribuer à la création des conditions de sécurité nécessaires aux opérations de secours en Somalie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Mohammad J. SAMHAN

93-05166 1538U (F) 260193 260193

260193